



GAMINVILLE

centre de la petite enfance • bureau coordonnateur

Politique de gestion sur les allergies et intolérances alimentaires

Adoptée au conseil d'administration le 27 février 2025

Champ d'application

La présente *Politique de gestion sur les allergies et intolérances alimentaires* s'adresse à toute personne fréquentant le CPE Gaminville, notamment, mais sans limiter la généralité de ce qui précède, les membres du personnel, les parents (ou adultes responsables de l'enfant), les stagiaires, les intervenants, et tout autre utilisateur ou accompagnateur.

Introduction

Les allergies et les intolérances alimentaires font partie de notre vie au quotidien. En milieu de garde cela nécessite de la part de toutes les personnes qui gravitent auprès de l'enfant une attention constante et bienveillante afin de lui fournir un environnement sécuritaire, mais aussi propice au plaisir de manger.

Pour ce faire, nous avons créé une politique de gestion sur les allergies et intolérances alimentaires qui permet de bien encadrer l'alimentation offerte aux enfants.

Vous trouverez ci-dessous les procédures et les routines que nous avons mis en place afin d'assurer la santé et la sécurité des enfants. Cette politique permet d'uniformiser nos pratiques et de préciser les rôles des intervenants du centre de la petite enfance Gaminville.

Définition de l'allergie alimentaire

Une allergie alimentaire est une **réaction excessive**, voire exagérée, du système immunitaire au contact de la protéine d'un aliment, normalement inoffensive pour la majorité des personnes. (Réf : Allergies Québec)

Définition d'une intolérance alimentaire

L'intolérance alimentaire fait référence à une réponse physiologique qui n'implique pas l'activation du système immunitaire, mais plutôt le système digestif. Le plus souvent, l'intolérance apparaît lorsque l'organisme est incapable de métaboliser (digérer) un aliment ou l'une de ses composantes. (Réf : Allergies Québec)

Allergies et intolérances alimentaires

*« Le prestataire de services de garde éducatifs doit suivre les directives écrites du parent quant aux repas et collations à fournir à son enfant si celui-ci est astreint à une diète spéciale **prescrite par un membre du Collège des médecins du Québec ou par une***

infirmière praticienne spécialisée. » Article 111 des règlements sur les centres de la petite enfance.

Procédures :

1-Responsabilité du parent d'un enfant qui présente une allergie ou intolérance alimentaire.

- ⇒ Fournir au CPE un avis médical indiquant l'allergie ou l'intolérance ainsi que toute information utile;
- ⇒ Demandez à l'allergologue de remplir un plan d'urgence ou d'intervention individualisé;
- ⇒ Indiquer les symptômes de l'allergie ou de l'intolérance si connus;
- ⇒ Fournir au CPE avec prescription médicale les médicaments nécessaires;
(Les médicaments sont gardés sous clés dans la pharmacie du local. L'auto-injecteur d'épinéphrine (Épipen) ne doit pas être entreposé sous clé et doit être accessible aux membres du personnel. (Article 121.4 du règlement sur les services de garde à l'enfance). Il est situé sur la pancarte rouge dans les locaux;
- ⇒ S'assurer de ne pas dépasser la fin des dates de péremption des médicaments, ou de l'auto injecteur, et renouveler la prescription au besoin;
- ⇒ Prendre connaissance de la politique de gestion sur les allergies et les intolérances alimentaires.
- ⇒ Rencontrer la direction, la responsable alimentaire et l'éducatrice afin de discuter des particularités de (s) l'allergie (s) ou l'(des) intolérance (s);
- ⇒ Informer la direction de l'évolution de l'allergie ou de l'intolérance ou de tout changement au dossier médical de votre enfant;
- ⇒ Lire les menus affichés dans l'entrée du CPE;
- ⇒ Collaborer avec la responsable de l'alimentation en lui suggérant des aliments que votre enfant tolère;
- ⇒ Faire un rappel à l'éducatrice remplaçante que votre enfant a des allergies ou intolérances et son évolution;
- ⇒ Informer la direction ou l'éducatrice ou la responsable alimentaire des absences de votre enfant au CPE;
- ⇒ Aucun aliment provenant de la maison, qu'il soit cuisiné ou acheté n'est partagé ou servi aux autres enfants du service de garde.

Note importante : Le CPE se réserve le droit de refuser l'accès à votre enfant si vous oubliez d'apporter ou de remplacer le médicament ou l'auto-injecteur, car le personnel ne sera plus en mesure d'assurer la sécurité de votre enfant.

Si un enfant développe une allergie, ou une intolérance alors qu'il est déjà au CPE, la politique des allergies et intolérances alimentaires doit être appliquée le plus tôt possible.

Le CPE possède un auto-injecteur qui se trouve au-dessous de la trousse de premiers soins dans le bureau de la directrice adjointe, il sert à répondre dans certaines situations comme celles nommées-ci-dessous :

- ⇒ A la demande du répartiteur du 911 dans le cas où une seconde dose doit être administrée avant l'arrivée des ambulanciers;
- ⇒ Lors d'une situation où le dispositif de l'auto-injecteur ne fonctionnerait pas;
- ⇒ A la demande du répartiteur du 911 dans le cas d'une réaction grave imprévue où la vie d'une personne est en jeu;

Par précaution auprès des enfants qui ont des allergies alimentaires nous vous demandons de n'apporter aucune nourriture de l'extérieur.

*Si des friandises sont offertes par un parent ou par le CPE lors d'occasions spéciales, ces dernières seront emballées et devront être mangées en dehors du service de garde sous surveillance parentale.

2-Responsabilité du CPE

Si un enfant est astreint à une diète spéciale prescrite par un membre du Collège des médecins du Québec, le CPE doit suivre les directives écrites du médecin quant au repas et collations à fournir à cet enfant.

- ★ Transmettre à l'ensemble du personnel l'information reçue par les parents concernant l'(les) allergie (s) ou l'(les) intolérance (s);
- ★ Remettre les menus aux parents des enfants concernés par des allergies et intolérances.
- ★ Apposer la fiche signalétique sur l'affiche rouge dédiée aux allergies et intolérances du local ainsi que dans le bac gris des repas qui est situé dans la cuisine;

Qu'est-ce que la fiche signalétique ?

- ★ C'est une fiche de couleur rouge identifiant l'enfant allergique ou jaune pour l'enfant qui a une intolérance, sa photo est collée dessus ainsi que le nom du médicament prescrit et les aliments auxquels il est allergique ou intolérant.
- ★ L'auto-injecteur (épinéphrine) prescrit au nom de l'enfant, se trouve sur l'affiche rouge dans le local toujours en hauteur et accessible rapidement. Un logo représentant un auto-injecteur est affiché ainsi que la photo de l'enfant et son nom.
- ★ Le médicament (Benadryl) est situé dans la pharmacie fermée à clé dans le local de l'enfant;
- ★ Sensibiliser l'ensemble du groupe aux allergies alimentaires et à l'importance de ne pas échanger entre eux les aliments.

- ★ Lors des repas et collations, un plat est identifié au nom de l'enfant est déposé dans le bac gris des repas avec le nom de l'allergène.
- ★ L'allergène est intégré dans tous les groupes, une aide pourra être présente au besoin pour que l'enfant et l'éducatrice soient confortables à gérer l'allergène;
(Toutefois, nous pourrions évaluer si l'intensité de l'allergène et la maturité de l'enfant et du groupe sont sécuritaires pour l'enfant)
- ★ Si l'aide n'est pas présente l'éducatrice doit manger à côté de l'enfant allergique;
- ★ S'assurer du nettoyage des surfaces telles que la table, les chaises et le plancher ainsi que le porte savon, le lavabo et la poignée de porte des toilettes si les enfants se lèvent pendant le repas;
- ★ S'assurer que l'enfant allergique se lave les mains en premier ensuite tous les autres enfants se lavent les mains au lavabo avec du savon;
- ★ Porter attention lors des bricolages aux aliments que l'on utilise et aux contenants de récupération (Ex : boîte à œufs, recettes de cuisine, utilisation de produits alimentaires)
- ★ S'assurer que le nouveau personnel est en mesure de gérer les allergies; alimentaires (Reconnaître une allergie ou intolérance, savoir utiliser l'épipen)
- ★ Vérifier les dates de péremption des auto-injecteurs et avertir les parents à l'avance d'un dépassement de date à venir;
- ★ Aviser la cuisine lorsqu'un enfant allergique ou intolérant arrive en retard ou change de groupe pour le dîner;
- ★ Faire un suivi auprès des fournisseurs lorsque nous recevons de nouvelles marques de produits alimentaires;
- ★ Cuisiner et préparer les repas en évitant la contamination croisée;
- ★ Il est important de se laver les mains entre chaque manipulation et de bien nettoyer les surfaces de travail;
- ★ Affichage à l'entrée du CPE des allergies alimentaires dans le CPE.

3-Responsabilité du CPE lors des sorties ou activités spéciales

À l'extérieur du CPE le risque d'exposition à un allergène augmente, il faut donc redoubler de prudence afin de palier à toute éventualité, pour ce faire voici les mesures préconisées :

- ★ L'adulte accompagnateur ou le membre du personnel responsable du groupe doit toujours avoir en sa possession l'auto-injecteur ou le médicament et rester proche de l'enfant.
- ★ S'assurer que l'enfant ait son contenant identifiée à son nom, s'il y a un allergène dans le menu.
- ★ Prévenir la personne responsable sur les lieux de l'activité des allergies des enfants qui seront présents.
- ★ Se laver les mains avant et après la consommation d'aliments.
- ★ S'assurer que la surface où les enfants mangent soit bien nettoyée.

Quels sont les risques et les symptômes d'une allergie alimentaire?

Une réaction allergique peut évoluer de bénigne à grave très rapidement et aller, dans les cas les plus graves, jusqu'à causer un choc anaphylactique ou même la mort. Compte tenu du caractère imprévu et soudain d'une réaction allergique, les symptômes suivants sont à surveiller :

- **Cutanés :**
Rougeur; démangeaison, sensation de chaleur et rougeur, urticaire
Les yeux : démangeaison, rougeur, larmolement, enflure;
- **Respiratoires :**
Toux, respiration sifflante, essoufflement, douleur ou constriction de la poitrine, urticaire, œdème (visage, lèvres, langue), démangeaisons, sensation de chaleur, constriction de la gorge, voix rauque, congestion nasale ou symptômes de type « rhume des foins » (nez qui coule ou qui pique, larmolement, éternuements), difficulté à avaler;
- **Gastro-intestinaux :**
Nausée, douleurs ou crampes, vomissements, diarrhée;
- **Cardiovasculaires :**
Peau plus pâle que la normale ou bleutée, faible pouls, perte de connaissance, étourdissements ou vertiges, état de choc;
- **Autres :**
Anxiété, sentiment de « danger imminent », maux de tête, crampes utérines, goût métallique dans la bouche.

Les allergènes les plus fréquents dans l'alimentation sont :

- Arachides
- Amande, noix du Brésil, noix de cajou, noisette, noix macadamia, noix de pacane, pignon, pistache et noix de Grenoble
- Graines de sésame
- Lait
- Œufs
- Poissons
- Crustacés et mollusques
- Soja
- Blé et triticales
- Sulfites
- Moutarde

Procédure à suivre en cas de réaction anaphylactique

1. Est-ce que l'enfant est connu comme étant allergique ? (Se référer à la fiche signalétique)
2. **Si oui :**
Administrarer immédiatement l'adrénaline **dès les premiers symptômes** (même légers) lorsqu'il y a eu ou qu'on soupçonne qu'il y a eu contact avec un allergène.
Si non :
Si vous croyez que l'enfant a eu une réaction allergique à un aliment, il est **important de consulter un professionnel de la santé** pour obtenir un diagnostic. Pour confirmer la présence ou non d'allergies, **un allergologue fera passer des tests cutanés à l'enfant.**
Par mesure de prévention nous arrêterons l'aliment qui semble être le déclencheur de la réaction allergène jusqu'à temps que l'on reçoive une confirmation d'un médecin ou de l'allergologue.
3. L'injection se fait dans le muscle de la cuisse, sur le côté extérieur, légèrement vers l'avant;
4. Faire coucher l'enfant sur le dos (ou l'asseoir avec les jambes surélevées, en cas de difficulté respiratoire – ou coucher sur le côté, lors de vomissements) ne pas tenter de bouger l'enfant ou de le lever.
5. Si deux (2) adultes sont présents, le second devrait immédiatement **contacter le 9-1-1.**
Si l'intervenant est seul, il faut retarder l'appel (après l'injection d'adrénaline);
6. **Contacter le 9-1-1.** Dites qu'un enfant fait une réaction anaphylactique et demandez une ambulance immédiatement;
7. Une deuxième dose peut être donnée selon les consignes du répartiteur du 911;
8. Une respiration laborieuse ou une perte de connaissance de l'enfant sont des signes que la réaction n'est pas maîtrisée. **Noter le nombre de doses et l'heure d'administration, ainsi que l'évolution des signes et symptômes;**
9. Faire transporter l'enfant en ambulance au centre hospitalier le plus près et l'accompagner;
10. Aviser les parents ou les responsables de l'enfant;
11. Écrire un rapport d'accident et un rapport de l'administration d'épinéphrine (annexe A);
12. Effectuer un suivi auprès du parent;

***Seul le personnel du CPE autorisé par résolution du conseil d'administration peut administrer les médicaments prescrits par un médecin.**

Annexe A

Rapport de l'administration d'épinéphrine

Identification de la victime :

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Poids : _____

Allergène (s) connu (s): _____

Antécédent médical : _____

Date : _____

Heure (début des symptômes) : _____

Lieu : _____

Photos :